

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00126

Numéro SIREN : 800 349 979

Nom ou dénomination : SOLEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt 7342



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOLEDIS

Avenue Jean Burel
44460 SAINT NICOLAS DE REDON

S.A.S. au capital de 30 000 €
R.C.S. SAINT NAZAIRE 800 349 979

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Juin 2020

Comptes certifiés conformes

Mme LEBAIS Julie



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 23/11/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SOLEDIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Juin 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	28 613 744 €
■ Chiffre d'affaires	- €
■ Bénéfice net comptable	2 202 642 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 09/10/2020

Rodrigue THIBERGE

Geneviève DURANTEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

 cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros


BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/20 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	26 492 108		26 492 108	26 492 108
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) PARTICIPATIONS	26 492 108 26 492 108		26 492 108 26 492 108	26 492 108 26 492 108
ACTIF CIRCULANT	2 117 711		2 117 711	1 417 532
CREANCES DIVERSES (3)	1 722 590		1 722 590	1 397 558
DISPONIBILITES	394 064		394 064	19 063
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 056		1 056	911
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS. EX.	3 924		3 924	4 353
TOTAL GENERAL	28 613 744		28 613 744	27 913 994
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 424 088	8 266 445
CAPITAL	30 000	30 000
RESERVES	8 137 639	6 070 624
RESERVE LEGALE	3 000	3 000
AUTRES RESERVES	8 134 639	6 067 624
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 202 642	2 112 015
PROVISIONS REGLEMENTEES	53 806	53 806
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>10 424 088</i>	<i>8 266 445</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 959	
PROVISIONS POUR CHARGES	6 959	
DETTES (1)	18 182 697	19 647 548
DETTES FINANCIERES (2)	18 176 753	19 641 804
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	18 070 831	19 313 668
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	105 922	328 136
DETTES D'EXPLOITATION	5 100	4 900
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 100	4 900
DETTES DIVERSES	844	844
AUTRES DETTES DIVERSES	844	844
TOTAL GENERAL	28 613 744	27 913 994
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	15 481 313 2 701 384	17 397 491 2 250 057
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		3
AUTRES PRODUITS		3
CHARGES D'EXPLOITATION	10 919	18 860
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	10 489	10 100
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	428	8 759
AUTRES CHARGES	1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 919)	(18 857)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN		
BENEFICE OU PERTE TRANSFERE	176 981	159 235
PRODUITS FINANCIERS	2 388 774	2 341 839
PARTICIPATIONS	2 377 304	2 332 869
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 470	8 970
CHARGES FINANCIERES	408 697	456 788
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	408 697	456 788
RESULTAT FINANCIER	1 980 077	1 885 050
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 146 140	2 025 428
CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 672
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		10 672
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(10 672)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(56 502)	(97 260)
BENEFICE NET COMPTABLE	2 202 642	2 112 015
Total des produits	2 565 756	2 501 077
Total des charges	363 114	389 061
BENEFICE NET COMPTABLE	2 202 642	2 112 015
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 388 774	2 341 839
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie de Covid-19, déclarée le 12 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique, ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les comptes établis au 30/06/2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires des titres qui ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 3 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	42 000		42 000	
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	26 492 108			26 492 108
Immobilisations financières - créances				
	26 534 108		42 000	26 492 108

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	42 000		42 000	
Immobilisations corporelles				
	42 000		42 000	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	53 806			53 806
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		6 959		6 959
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	53 806	6 959 (*)	(*)	60 765

(*) Dont :
 . exploitation
 . financier
 . exceptionnel

6 959

(1) La provision pour risques et charges correspond à une provision pour risque de restitution d'IS aux sociétés filiales déficitaires appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	1 722 591	1 722 591	
Charges constatées d'avance	1 056	1 056	
	1 723 647	1 723 647	

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	42 400	42 400		
Emprunts bancaires (1)	18 028 432	2 547 118	7 664 709	7 816 605
Emprunts & dettes financières divers (2)	105 922	105 922		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 100	5 100		
Dettes diverses	844	844		
Produits constatés d'avance				
	18 182 698	2 701 384	7 664 709	7 816 605

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 42 400

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 285 237

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	Néant
---------------------------	--------------

Ventilation de l'effectif moyen	Néant
--	--------------

Rémunérations des dirigeants	Néant
-------------------------------------	--------------

Résultat exceptionnel	Néant
------------------------------	--------------

Participation des salariés	Néant
-----------------------------------	--------------

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une économie d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et majorée de la contribution sociale de 3.3%.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société mère SOLEDIS avec ses filiales PAYS DE REDON DISTRIBUTION, LES VOYAGES SAINT NICOLAS et GOOD FOOD.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

L'économie d'IS comptabilisée par SOLEDIS est générée par l'intégration fiscale.

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- économie sur déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	48 529
- économie d'intégration fiscale sur la contribution sociale de 3.30%	1 601
- produit d'intégration fiscale sur le plafonnement de taux à 28%	5 200
- contribution sociale sur le plafonnement de taux à 28%	172
- déficit d'une filiale (l'I.S. sera reversé en cas de bénéfice)	7 705
- produit complémentaire de contribution sociale de 3.30 %	254
- dotation provision pour risque de restitution IS à la filiale	-6 959
	56 502

Situation fiscale latente	Néant
----------------------------------	--------------

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de participation) et personnelles.

Engagements financiers

DONNES

RECUS

Cautions, avals, garanties concernant les filiales	1 360 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Néant

Entreprises liées

S.A.S. PRD

S.C.I. RB SAINT
NICOLAS RETAIL

S.C.I. RB SAINT
NICOLAS RETAIL 2

S.C.I. RB SAINT
NICOLAS RETAIL 3

Participations	26 154 628	13 033	319 426	5 021
Créances diverses	1 096 605	269 626	76 448	175 539
Emprunts et dettes financières divers	86 114	-	-	-
Produits de participation	2 377 305	-	-	-
Autres produits financiers	7 310	1 200	1 900	1 060

Entreprises liées

S.A.R.L. LES VOYAGES
SAINT NICOLAS

Participations	-
Créances diverses	19 808
Emprunts et dettes financières divers	19 808
Produits de participation	-
Charges financières	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.A.S. P.R.D. R.C.S. SAINT NAZAIRE 316 514 546	S.C.I. RB St Nicolas Retail R.C.S. SAINT NAZAIRE 529 720 666	S.C.I. RB St Nicolas Retail 2 R.C.S. SAINT NAZAIRE 533 200 010	S.C.I. RB St Nicolas Retail 3 R.C.S. SAINT NAZAIRE 534 532 932
Capital	846 854	5 000	5 000	5 000
Réserves et RAN avant affectation du résultat	1 170 400	-	-	-54 342
Quote-part du capital détenu	99.99%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres détenus	26 154 628	13 033	319 426	5 021
Valeur nette des titres détenus	26 154 628	13 033	319 426	5 021
Prêts et avances consentis	-	-	-	-
Cautions & avals donnés	-	460 000	900 000	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	57 039 974	227 234	182 901	86 557
Résultat du dernier exercice clos	2 422 501	48 338	54 509	22 682
Dividendes encaissés	2 377 305	96 393	80 588	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOLEDIS, PAYS DE REDON DISTRIBUTION, GOOD FOOD et LES VOYAGES SAINT NICOLAS dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L. 233.17.1 du Code de Commerce

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Avenue Jean Burel
44460 SAINT NICOLAS DE REDON
800 349 979 RCS SAINT-NAZAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 DECEMRBE 2020
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 2 202 642,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 202 642,32 euros

A titre de dividendes 90 000,00 euros
Soit 9 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 2 112 642,32 euros
Qui s'élève ainsi à 10 247 282,13 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.
L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 89 928 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 72 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/06/2017	-	10 000	-	-
30/06/2018	-	10 000	-	-
30/06/2019	45 000 €	10 000	44 964 €	36 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente

Mme LEBOIS Julie

Mme LEBOIS Julie

SOLEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros

Siège social : Avenue Jean Burel

44460 SAINT-NICOLAS-DE-REDON

RCS SAINT-NAZAIRE 800 349 979

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2020

SOLEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros

Siège social : Avenue Jean Burel
44460 SAINT-NICOLAS-DE-REDON

RCS SAINT-NAZAIRE 800 349 979

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'Assemblée Générale de la société SOLEDIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLEDIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 9 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOLEDIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières (titres de participation).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 25 novembre 2020

Le Commissaire aux comptes



SACOPAL
Vincent PIERRE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/20 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 492 108		26 492 108	26 492 108
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) PARTICIPATIONS	26 492 108 26 492 108		26 492 108 26 492 108	26 492 108 26 492 108
ACTIF CIRCULANT	2 117 711		2 117 711	1 417 532
CREANCES DIVERSES (3)	1 722 590		1 722 590	1 397 558
DISPONIBILITES	394 064		394 064	19 063
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 056		1 056	911
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS. EX.	3 924		3 924	4 353
TOTAL GENERAL	28 613 744		28 613 744	27 913 994
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 424 088	8 266 445
CAPITAL	30 000	30 000
RESERVES	8 137 639	6 070 624
RESERVE LEGALE	3 000	3 000
AUTRES RESERVES	8 134 639	6 067 624
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 202 642	2 112 015
PROVISIONS REGLEMENTEES	53 806	53 806
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	10 424 088	8 266 445
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 959	
PROVISIONS POUR CHARGES	6 959	
DETTES (1)	18 182 697	19 647 548
DETTES FINANCIERES (2)	18 176 753	19 641 804
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	18 070 831	19 313 668
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	105 922	328 136
DETTES D'EXPLOITATION	5 100	4 900
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 100	4 900
DETTES DIVERSES	844	844
AUTRES DETTES DIVERSES	844	844
TOTAL GENERAL	28 613 744	27 913 994
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	15 481 313 2 701 384	17 397 491 2 250 057
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		3
AUTRES PRODUITS		3
CHARGES D'EXPLOITATION	10 919	18 860
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	10 489	10 100
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	428	8 759
AUTRES CHARGES	1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(10 919)	(18 857)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN		
BENEFICE OU PERTE TRANSFERE	176 981	159 235
PRODUITS FINANCIERS	2 388 774	2 341 839
PARTICIPATIONS	2 377 304	2 332 869
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 470	8 970
CHARGES FINANCIERES	408 697	456 788
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	408 697	456 788
RESULTAT FINANCIER	1 980 077	1 885 050
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 146 140	2 025 428
CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 672
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		10 672
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(10 672)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(56 502)	(97 260)
BENEFICE NET COMPTABLE	2 202 642	2 112 015
Total des produits	2 565 756	2 501 077
Total des charges	363 114	389 061
BENEFICE NET COMPTABLE	2 202 642	2 112 015
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 388 774	2 341 839
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie de Covid-19, déclarée le 12 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique, ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les comptes établis au 30/06/2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires des titres qui ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 3 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	42 000		42 000	
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	26 492 108			26 492 108
Immobilisations financières - créances				
	26 534 108		42 000	26 492 108

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	42 000		42 000	
Immobilisations corporelles				
	42 000		42 000	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	53 806			53 806
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		6 959		6 959
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	53 806	6 959 (*)	(*)	60 765
(*) Dont :				
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel		6 959		

(1) La provision pour risques et charges correspond à une provision pour risque de restitution d'IS aux sociétés filiales déficitaires appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	1 722 591	1 722 591	
Charges constatées d'avance	1 056	1 056	
	1 723 647	1 723 647	

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	42 400	42 400		
Emprunts bancaires (1)	18 028 432	2 547 118	7 664 709	7 816 605
Emprunts & dettes financières divers (2)	105 922	105 922		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 100	5 100		
Dettes diverses	844	844		
Produits constatés d'avance				
	18 182 698	2 701 384	7 664 709	7 816 605

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 42 400

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 285 237

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	Néant
---------------------------	--------------

Ventilation de l'effectif moyen	Néant
--	--------------

Rémunérations des dirigeants	Néant
-------------------------------------	--------------

Résultat exceptionnel	Néant
------------------------------	--------------

Participation des salariés	Néant
-----------------------------------	--------------

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une économie d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et majorée de la contribution sociale de 3.3%.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société mère SOLEDIS avec ses filiales PAYS DE REDON DISTRIBUTION, LES VOYAGES SAINT NICOLAS et GOOD FOOD.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

L'économie d'IS comptabilisée par SOLEDIS est générée par l'intégration fiscale.

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- économie sur déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	48 529
- économie d'intégration fiscale sur la contribution sociale de 3.30%	1 601
- produit d'intégration fiscale sur le plafonnement de taux à 28%	5 200
- contribution sociale sur le plafonnement de taux à 28%	172
- déficit d'une filiale (l'I.S. sera reversé en cas de bénéfice)	7 705
- produit complémentaire de contribution sociale de 3.30 %	254
- dotation provision pour risque de restitution IS à la filiale	-6 959
	56 502

Situation fiscale latente	Néant
----------------------------------	--------------

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de participation) et personnelles.

Engagements financiers

DONNES

RECUS

Cautions, avals, garanties concernant les filiales	1 360 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite**Néant****Entreprises liées**

S.A.S. PRD

S.C.I. RB SAINT
NICOLAS RETAILS.C.I. RB SAINT
NICOLAS RETAIL 2S.C.I. RB SAINT
NICOLAS RETAIL 3

Participations	26 154 628	13 033	319 426	5 021
Créances diverses	1 096 605	269 626	76 448	175 539
Emprunts et dettes financières divers	86 114	-	-	-
Produits de participation	2 377 305	-	-	-
Autres produits financiers	7 310	1 200	1 900	1 060

Entreprises liéesS.A.R.L. LES VOYAGES
SAINT NICOLAS

Participations	-
Créances diverses	19 808
Emprunts et dettes financières divers	19 808
Produits de participation	-
Charges financières	-

	S.A.S. P.R.D. R.C.S. SAINT NAZAIRE 316 514 546	S.C.I. RB St Nicolas Retail R.C.S. SAINT NAZAIRE 529 720 666	S.C.I. RB St Nicolas Retail 2 R.C.S. SAINT NAZAIRE 533 200 010	S.C.I. RB St Nicolas Retail 3 R.C.S. SAINT NAZAIRE 534 532 932
Filiales & participations à plus de 50 %				
Capital	846 854	5 000	5 000	5 000
Réserves et RAN avant affectation du résultat	1 170 400	-	-	-54 342
Quote-part du capital détenu	99.99%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres détenus	26 154 628	13 033	319 426	5 021
Valeur nette des titres détenus	26 154 628	13 033	319 426	5 021
Prêts et avances consentis	-	-	-	-
Cautions & avals donnés	-	460 000	900 000	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	57 039 974	227 234	182 901	86 557
Résultat du dernier exercice clos	2 422 501	48 338	54 509	22 682
Dividendes encaissés	2 377 305	96 393	80 588	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOLEDIS, PAYS DE REDON DISTRIBUTION, GOOD FOOD et LES VOYAGES SAINT NICOLAS dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L. 233.17.1 du Code de Commerce

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.